

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 05 JUIN 2023

Nb de membres en exercice : 29  
Présents : 24  
Absents excusés ayant donné  
pouvoirs : 4  
Absent : 1

Votants : 26

Le cinq juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 30 mai 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 30 mai 2023.

**Présents** : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, Mme LE REUN Karine, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - Adjoint, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, Mme LAIDEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, Mme PILON Aurélie, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, Mme PES Catherine, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

**Absents ayant donné pouvoir** : M. SONDAG Patrice (pouvoir à Mme BUREAU Marine), Mme DELBAYS Emilie (pouvoir à Mme SMADJA Karine), M. LEPINE Jean-Luc (pouvoir à Mme SABY Annick), Mme GACHET Audrey (pouvoir à M. MAILLET Laurent)

**Absente** : Mme FICHARD Andrée

**Secrétaire de séance** : Mme BUREAU Marine

Urbanisme

**DEL20230605\_08**

**Objet : Acquisition foncière lieu-dit Pantet Sud**

Madame le Maire expose que la Rue des Vergers, grevée par l'emplacement réservé n° 195 fait l'objet d'une régularisation foncière. En effet, la parcelle cadastrée Section B n° 1909 n'avait encore pas été acquise.

Il convient donc de procéder à la régularisation de cette acquisition foncière appartenant à M. et Mme BAUDEQUIN Charles et Mme ALSHAYJI.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, avec 26 voix pour, M. Claude RIGOLI et M. Olivier BARRAS n'ayant pas pris part au vote.

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée Section B n° 1909 d'une superficie totale de 401 m<sup>2</sup>.
- **FIXE** le prix d'achat à 50 euros/m soit un prix total de 20 050 €.
- **DIT** que les frais d'acte et les frais éventuels de géomètre seront à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce afférente à ce dossier

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,  
Marine BUREAU



Le Maire,  
Claire CHUINARD